M O D E   D'E M P L O I

Le ticket temps libre peut être utilisé :

► en centres collectifs de vacances (colonies ou camps), durée du séjour : 5 jours minimum. L'aide est versée systématiquement à l'organisme. Toutefois, si vous avez réglé le séjour en totalité, veuillez joindre une facture acquittée lors de l'envoi du ticket temps libre.

ou

► pour une inscription à des activités (sportives, artistiques, ou culturelles) de loisirs au quotidien – **RETOUR DU DOCUMENT AVANT LE 31/12/2013**

L'aide de la Caf :
- sera limitée au coût réel du séjour ou de l'activité dans la limite des fonds disponibles
- est à utiliser en une seule fois. **Aucun reliquat ne sera accordé.**
- est utilisable toute l'année. **NE LE PERDEZ PAS.**

Si vous optez pour un loisir, **GARDEZ CE TICKET**, qui sera à utiliser dès la possibilité de s'inscrire dans les clubs de loisirs pour la **RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2013**, car aucun duplicata ne sera délivré.

NE PEUVENT PRETENDRE A L'AIDE DE LA CAF LES ENFANTS :

► ne bénéficiant pas de prestations familiales au moment des vacances ou de l'activité
► âgés de 6 ans et plus partant en dehors des congés scolaires
► séjournant en classe de mer, de neige, de campagne, verte ou de découverte...
► participant à des activités de centres de loisirs sans hébergement ou de centres aérés
► séjournant en placement sanitaire (avec ou sans prise en charge de la sécurité sociale)

Pour que l'aide puisse être payée, ce document doit être envoyé au plus tard le 31/12/2013
à la Caf des Hauts-de-Seine
Action Sociale - Interventions Financières
92847 RUEIL MALMAISON CEDEX



Pour tout renseignement concernant l'utilisation du ticket temps libre,
vous pouvez téléphoner au **0 810 25 92 10**
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Informations à destination des organismes de vacances ou de loisirs :

Pour toute demande de paiement de ticket temps libre, il est indispensable de nous communiquer votre numéro SIREN et vos coordonnées bancaires (rib) afin de garantir la sécurité et la rapidité de nos échanges.

Pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics que la Caf gère, des vérifications peuvent être réalisées afin de contrôler la réalité des déclarations effectuées et déclencher des régularisations.

9991302V PHV 02/13

Après avoir pris connaissance des informations portées au verso de ce document, indiquez-nous le choix retenu en cochant la case correspondante et suivez les instructions qui vous sont données. **Attention** : vous ne pouvez choisir qu'une seule aide annuelle à utiliser en une seule fois : soit pour les vacances (colonies, camps) **ou** pour une activité de loisirs

PARTIE A COMPLETER PAR L'ORGANISME

VACANCES (Colonie ou Camp)		**LOISIRS DE PROXIMITE (à utiliser pour la période scolaire 2013/2014)**
Numéro séjour DDCS :	**OU**	Nature de l'activité : ....
Coût total du séjour : .... (sans déduction de l'aide de la Caf)		Coût annuel : .... (hors équipement et matériel)
Numéro d'organisme auprès de la Caf :		Aide à verser à : ☐ la famille ☐ l'organisme (joindre un RIB)

Numéro SIREN : ....

Adresse et cachet de l'organisme :

Date : ....

Signature :

*Remettez ce document à l'organisme qui accueille votre enfant, **APRES** l'avoir signé*

fraudes :
La Caf vérifie l'exactitude des déclarations effectuées, notamment au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle assermenté. La Caf engagera des poursuites pénales à l'encontre de toute personne coupable de fraudes ou de fausses déclarations. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art L554 1, L583 3 du code de la sécurité sociale).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A COMPLETER DANS TOUS LES CAS)

J'atteste sur l'honneur que l'enfant titulaire de ce ticket temps libre et bénéficiaire de l'aide :

☐ est parti en vacances par l'organisme cité ci-dessus

du .... au .... soit : .... jours

à l'adresse suivante : ....

OU ☐ est bien inscrit à l'activité auprès de l'organisme cité ci-dessus

date : ....

Signature de l'allocataire :